



Assemblée communale extraordinaire du 1^{er} février 2023

Les 31 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} février 2023 ont pris les décisions suivantes :

- Approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2022.
- Nommé les commissions communales de la manière suivante :

Commissions	Membres	Commissions	Membres
Vérification des comptes	Chételat Florian Nusbaumer Dominique Odiet Pierre-André	Eaux	Buchwalder Louis Chételat Florian Chételat Gérald
Estimation	Crevoiserat Jean-Louis Joray Myriam Odiet André	Ecole et cercle scolaire	Joray Froté Sandra Nusbaumer Lucille Tschümperlin Heidi
Construction et aménagement du territoire	Froté Hervé Guenat Bernard Keller Olivier Monnerat Boris Schaller Eric		

Assemblée bourgeoise du 1^{er} février 2023

Les 16 ayants-droits présents à l'assemblée bourgeoise du 1^{er} février 2023 ont pris les décisions suivantes :

- Approuvé le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 30 janvier 2020.
- Nommé Brosy Stéphane, Guenat Martine, Joray Christophe, Joray Yohann et Odiet Edy comme membres de la commission bourgeoise.

Commissions permanentes nommées par le Conseil communal

Commissions	Membres	Commissions	Membres
Cimetière	Brosy Stéphane Girardin Marion Joray Christophe	Fermes	Brosy Stéphane Chételat Gérald Girardin Marion
Pâturages	Chételat Gérald Froté Hervé Pape Nicolas	Chemins	Brosy Stéphane Chételat Gérald Froté Hervé
Culture et embellissement	Droux Michèle Fankhauser Lucien Joray Léa Keller Christiane Tschümperlin Heidi		





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Conférence « Jardin fleuri »

La Commission Culture et Embellissement organise une conférence sur le thème « Jardin fleuri ». M. Gaspard Braulin, biologiste (spécialisé en entomologie et botanique), va prodiguer des conseils adaptés à notre altitude pour créer des petits plus pour les insectes des jardins du Haut-Plateau.

Cette conférence se déroulera le jeudi 4 mai 2023 à 19h30 à l'Epicentre

Concours « Village Fleuri »

Pour apporter une autre image colorée du village aux résidents ou aux visiteurs, une attractivité particulière, une démarche de valorisation paysagère mais aussi un enjeu social, la Commission Culture et Embellissement organise le concours Village Fleuri. Une tradition qu'elle souhaite poursuivre en cette année 2023, avec deux catégories pour ce concours : « Balcon ou parvis fleuri » et « jardin fleuri ».

La devise : le petit « plus » pour les insectes !

Pour rappel, la participation est gratuite et est à annoncer jusqu'au 22 juin 2022, en indiquant le nom, l'adresse, la catégorie et « Mon petit plus pour les insectes est... », à heidi.tschuemperlin@pleigne.ch ou en glissant un mot dans la boîte aux lettres du secrétariat communal de Pleigne.

Le Jury se déterminera entre le 26 juin et le 8 septembre 2023 sur les gagnants.

Tondeuses à gazon

Les tondeuses à gazon et autres engins bruyants vont reprendre leur ronron habituel.

Le Conseil communal vous rappelle que ces ronflements sont interdits les dimanches et jours fériés, ainsi que les jours ouvrables entre 12h00 et 13h00 et de 20h30 à 8h00.

Feux dans les jardins

Avec les beaux jours qui arrivent et les travaux de jardinage qui reprennent, le Conseil communal vous rappelle qu'il est interdit de brûler des déchets de toute nature, excepté du branchage sec, à proximité des maisons pour autant que leur incinération n'entraîne pas d'émission excessive.

Eau potable

Selon les rapports d'analyses du 28 février 2023, réalisés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton du Jura, l'eau du réseau est parfaitement propre à la consommation. Les résultats sont consultables sur le site internet de la Commune.

Excréments de chiens

Le Conseil communal souhaite rendre attentifs les propriétaires de chiens que seules les poubelles équipées de distributeurs de sachets à crottes peuvent être utilisées pour l'élimination des excréments canins.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Journée de bénévolat

La traditionnelle journée de bénévolat aura lieu le **samedi 13 mai 2023 à 9h00**.

Le rendez-vous est donné à Mister Tri.

Pour des questions d'organisation, les personnes qui souhaitent participer au repas de midi sont priées de s'inscrire jusqu'au lundi 8 mai 2023 auprès du secrétariat communal

(administration@pleigne.ch ou 032/431.15.44).

Le Conseil communal souhaite une nombreuse participation et espère que chacun aura à cœur d'offrir une partie de sa journée pour l'ensemble de la collectivité.

Ramassage des déchets encombrants

Nous vous rappelons que tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 110 litres ne sont pas ramassés.

Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement/d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (voir MémoDéchet).

Les déchets déposés en bordure de route et qui n'aurait pas été collectés doivent être récupéré par les propriétaires dans la journée suivant le passage du camion.

Prix d'encouragement culturel intercommunal du Haut-Plateau

La Commission des Maires du Haut-Plateau met en jeu un prix annuel sur le plan culturel. Est concerné : tout ce qui touche à la culture ayant trait aux communes du Haut-Plateau.

Le règlement du prix ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenu auprès des différents secrétariats communaux. Le délai de candidature échoit au 31 décembre 2023.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à M. Stéphane Brosy, Président de la Commission des Maires du Haut-Plateau, Maire de Pleigne, Bureau communal, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne ou stephane.brosy@pleigne.ch.

Séance d'information 5G/Fibre optique

Suite à la demande de permis pour la modification de l'antenne de communications mobiles, le Conseil communal a décidé de mettre sur pied une séance d'informations destinée à la population de Pleigne, en collaboration avec l'Office de l'environnement du Canton du Jura et Swisscom Suisse SA.

Cette séance d'informations se déroulera le jeudi 25 mai 2023 à 19h30 à la halle de gymnastique de Pleigne.

Echo de l'Arche

Si vous n'avez pas reçu le premier numéro de la revue « Echo de l'Arche », il n'est pas trop tard pour vous abonner. Suite à votre paiement, vous recevrez le premier numéro déjà sorti.

Abonnement annuel pour 3 numéros en 2023 : CHF 25.-

Si ce n'est pas encore fait, les CHF 25.- sont à verser sur le compte :

Association des Maires du Haut-Plateau : IBAN CH83 8080 8009 8715 2914 2
ou par bulletin de versement (disponible au secrétariat communal).





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Sentier panoramique

Le Conseil communal rappelle aux usagers de respecter la signalisation du Sentier panoramique (restrictions cavaliers, vélo et véhicules à moteur).

Aide au financement des soins dentaires scolaires

Les familles peuvent recevoir une aide financière pour les soins dentaires de leurs enfants en âge de scolarité (de 4 à 16 ans).

Pour rappel, les parents peuvent demander l'aide communale auprès de la commune où leur enfant est scolarisé, en présentant un dossier complet comprenant : le formulaire de demande, la facture, la preuve de paiement, leur dernier avis de taxation ainsi que la décision de l'assurance-maladie complémentaire. *Attention : la demande auprès de la commune doit être présentée dans les trois mois suivant la date de la facture !*

Les documents et informations utiles se trouvent désormais sur le site internet de la commune.

Fête du village et Sentier gourmand

Nous vous informons que le comité de la Fête du Village s'est doté d'un nouveau site internet où vous pouvez trouver toutes les informations utiles :

www.pleigneenfete.ch

Les inscriptions et informations du Sentier gourmand se trouvent-elles toujours sur le site :

www.sentier-gourmand.ch

Dates à retenir

04.05.2023	Conférence « Jardin Fleuri » de Gaspard Braulin
13.05.2023	Journée du bénévolat
25.05.2023	Séance d'information 5G
17-18.06.2023	Fête du Village et Sentier gourmand
18.06.2023	Votations fédérales et cantonales
22.06.2023	Fin des inscriptions du concours Village Fleuri

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 3 avril 2023.

Pleigne, le 13 avril 2023

LE CONSEIL COMMUNAL